

NOTES EXPLICATIVES

Ce dossier est destiné aux demandes de délivrance, de prorogation, de renouvellement et d'extension des autorisations S-TRE pour les examinateurs avions CS25, HPAC et Hélicoptères. Il doit être soigneusement rempli par le postulant, daté et signé, scanné sous format PDF (page 2 à 4) et adressé en pièce jointe par e-mail à : examineurs.pro@aviation-civile.gouv.fr. (Aucun dossier reçu par courrier postal ne sera pris en compte). Dans le même envoi et dans tous les cas, joindre une lettre de recommandation signée par le responsable de l'ATO ou le RDFE du transporteur aérien. Cette lettre de recommandation doit clairement indiquer que :

- L'entreprise considère le postulant comme professionnellement expérimenté et apte à l'encadrement de ses examinateurs ;
- La délivrance d'une autorisation S-TRE au postulant est justifiée au regard des effectifs TRE présent et/ou raisonnablement prévisibles par l'entreprise à une échéance de 3 ans.

La délivrance et la prorogation des autorisations S-TRE restent la décision de l'autorité. La cohérence du système d'encadrement des TRE implique de ne pas multiplier le nombre des autorisations S-TRE, ceci de façon à permettre :

- Une standardisation efficace et effective des S-TRE ;
- Que chaque individu réalise un nombre suffisant d'actes relevant des privilèges spécifiques du S-TRE (évaluation des compétences TRE) lui permettant d'acquérir et de maintenir un niveau d'expertise adéquat dans sa fonction ;
- De maintenir un contact direct entre l'Autorité et chaque individu.

L'objectif est de maintenir une proportion globale TRE/S-TRE proche de 10, modulable en fonction des besoins spécifiques des opérateurs.

Les pré-requis (à la date de la demande) pour un postulant à une première autorisation S-TRE

- Détenir une autorisation TRE en cours de validité pour le type d'avion ;
- Avoir une expérience comme TRE jugée acceptable par l'Autorité (> 3 ans) et avoir été TRE actif sans interruption sur le type durant au minimum 1 an à la date d'envoi du dossier de candidature ;
- Avoir conduit un nombre de contrôles FCL et/ou OPS relevant des privilèges du TRE jugé suffisant par l'Autorité (≥ 12 dans les 3 dernières années) ;
- N'avoir fait l'objet d'aucune sanction au cours des 3 dernières années prononcée par l'autorité pour défaut de conformité avec les règlements en vigueur (voir ARA-FCL.250) ;
- Avoir constamment exercé son activité d'examineur selon les exigences relatives à la conduite des examens pratiques, des contrôles de compétences et des évaluations de compétences tels que définis au FCL.1030.

Les pré-requis (à la date de la demande) pour un postulant à une prorogation d'autorisation S-TRE

- Etre TRE sur le type concerné ;
- Justifier au minimum de 2 actes relevant des privilèges spécifiques du S-TRE par année d'activité dans la fonction S-TRE (date à date, la date d'autorisation S-TRE faisant référence) ;
- Avoir, dans la période de validité de l'autorisation S-TRE arrivant à échéance, participé à un séminaire de standardisation S-TRE organisé par l'Autorité ;

Extension d'une autorisation S-TRE à un nouveau type

En cas de changement de type d'avion, l'autorisation S-TRE d'un individu sur le nouveau type peut être demandée dès lors qu'il aura obtenu une autorisation TRE sur ce type et que les besoins de l'entreprise le justifient. Aucune exigence complémentaire en matière de formation et d'évaluation n'est requise. La validité de la nouvelle autorisation S-TRE ne pourra excéder la validité de l'autorisation précédente.

Une autorisation S-TRE peut être étendue à un type additionnel dans les mêmes conditions que ci-dessus.

Information complémentaires

Se reporter au guide S-TRE édité par DSAC/PN téléchargeable par internet.

TYPE DE DEMANDE (UNE SEULE DEMANDE PAR DOSSIER)

Type d'aéronef (pour lequel l'autorisation S-TRE est demandée)

Avion CS25 type : Avion HPAC type : Hélicoptère

- Délivrance d'une 1^{ère} autorisation S-TRE (candidat n'ayant jamais été S-TRE)
- Prorogation d'une autorisation S-TRE (candidat détenant une autorisation S-TRE valide et remplissant les conditions de prorogation*)
- Renouvellement d'une autorisation S-TRE (candidat ayant détenu une autorisation S-TRE ou détenant une autorisation valide mais ne remplissant pas les conditions de prorogation)
- Extension d'une autorisation S-TRE à un nouveau type (candidat détenant déjà une autorisation S-TRE valide sur un autre type)

* conditions de prorogation d'une autorisation S-TRE (à la date de la demande) :

- 1) Etre TRE sur le type concerné
- 2) justifier de 2 actes relevant des privilèges spécifiques de S-TRE par année d'activité dans la fonction S-TRE (date à date)
- 3) avoir, dans la période de validité du mandat S-TRE, participé à un séminaire de standardisation S-TRE organisé par l'Autorité

COORDONNEES DU POSTULANT

| | | | | |
|--------------------------------|---|--|--|------------------------|
| Nom* | | Prénom(s)* | | Photo (obligatoire) |
| Date de naissance (jj/mm/aaaa) | Employeur principal du postulant* | | | |
| Adresse complète | | | | |
| N° téléphone à usage privé | 1 ^{er} Contact professionnel (mob/mail)* | 2 ^{ème} contact professionnel (mob/mail)* | | |
| | | | | |

*La DGAC informe l'ensemble du public ATO, Compagnies, Candidats, des listes d'examineurs autorisés par l'autorité. Le media utilisé est internet (<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Pilotes-Navigants-.html>). Sauf en cas de refus dûment formulé, les informations marquées d'un astérisque seront publiées. Conformément à la loi N°78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des données recueillies sur ce fichier. Si, à l'avenir, vous souhaitez modifier votre choix, vous devrez l'indiquer par courrier.

j'accepte je refuse la publication des informations marquées d'un astérisque sur le site internet de la DGAC

DONNEES RELATIVES A L'EMPLOYEUR RECOMMANDANT LE POSTULANT (COMPAGNIE AERIENNE/ATO)

| | | |
|---|--|------------------|
| Entreprise recommandant le postulant S-TRE | | |
| <input type="checkbox"/> ATO (ATO) <input type="checkbox"/> Compagnie aérienne | Raison sociale (nom de l'entreprise) : | |
| Responsable de la structure recommandant le postulant S-TRE | | |
| <input type="checkbox"/> RP (ATO) <input type="checkbox"/> RDFE (dépt formation) | Nom et Prénom : | Contact : |
| Volumes d'activité | | |
| | Total | Sur type postulé |
| Nombre approximatif d'actes relevant des privilèges spécifiques TRE* traités par l'entreprise | | |
| Nombre de TRE en activité dans l'entreprise | | |
| Nombre de S-TRE en activité dans l'entreprise | | |

* examens pratiques, contrôles de compétences, évaluations de compétences sur les types d'aéronefs concernés

DONNEES RELATIVES AUX PRE-REQUIS

Pré-requis communs à tous types de demande

N° TRE sur le type : _____ Valide jusqu'au : ____/____/20____ Ancienneté TRE sur type(1) : __ A __ M

Expérience TRE sur d'autres types ou d'autres périodes (2) :

- 1) _____
- 2) _____
- 3) _____
- 4) _____

Nombre d'actes TRE conduits (3) :

| | Tous types | Sur le type postulé |
|-----------------------------|------------|---------------------|
| Dans les 3 dernières années | | |
| Dans la dernière année | | |

Pré-requis complémentaires pour la prorogation d'une autorisation S-TRE

Date de suivi du séminaire de standardisation S-TRE :

Nombre total d'actes spécifiques S-TRE (4) depuis la dernière validation de l'autorisation à proroger :

Liste du minimum d'actes relevant des privilèges spécifiques S-TRE (4) requis pour la prorogation :

| Année | Date | Nom/prénom candidat | N° licence candidat | Employeur candidat |
|-------|------|---------------------|---------------------|--------------------|
| 1 | | | | |
| 2 | | | | |
| 3 | | | | |
| 4 | | | | |
| 5 | | | | |
| 6 | | | | |

Notes explicatives :

- (1) en années et mois (ex : 2A10M). Ne compter que l'ancienneté sans interruption dans la fonction jusqu'à la date de la demande
- (2) saisir dans l'ordre : type d'aéronef – date début – date fin (sans interruption) – employeur (en cas d'interruption, remplir une 2^{ème} ligne)
- (3) acte TRE s'entend comme un acte relevant des privilèges spécifiques du TRE (examen pratique, contrôle de compétences, évaluations de compétences sur le type d'aéronef correspondant à l'autorisation TRE)
- (4) acte spécifique S-TRE s'entend comme une délivrance (avec accord de l'Autorité), un renouvellement ou une prorogation d'autorisation TRE. Ne saisir dans le tableau que 2 acte par année. L'année 1 représente les 12 mois suivant la date d'obtention de l'autorisation S-TRE, l'année 2 représente les 12 mois suivant etc.

MESSAGE DE MOTIVATION

Donner brièvement vos motivations à postuler pour un mandat de S-TRE ou à poursuivre cette activité. Inclure dans ce cadre tous renseignements complémentaires pouvant motiver cette demande.

DECLARATION SUR L'HONNEUR ET ENGAGEMENT DU POSTULANT

Je déclare solennellement :

- n'avoir fait l'objet d'aucune sanction au cours des 3 dernières années prononcée par l'Autorité pour défaut de conformité avec les règlements en vigueur et notamment d'aucune suspension, limitation ou retrait d'aucune de mes licences, qualifications ou autorisations.
- avoir constamment exercé mon activité d'examineur selon les exigences relatives à la conduite des examens pratiques, des contrôles de compétences et des évaluations de compétences tels que définis au FCL.1030.
- l'exactitude des renseignements saisis dans ce dossier.
- avoir pris connaissance des dispositions de l'article 441-1 du Code pénal, reproduites ci-dessous, relatives aux faux. De plus en cas de violation de ces dispositions, nonobstant les sanctions pénales susceptibles de m'être infligées, je reconnais avoir été informé(e) que la décision d'acceptation fera l'objet d'une décision de retrait immédiat.

« Constitue un faux toute déclaration frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45.000 euros d'amende »

Date : Le ____ / ____ / 20 ____

Signature du postulant :